

Commune de VACHERESSE
(Haute-Savoie)

Décision du Maire n° D2024-08

Objet : Avenants – Marchés de travaux – Construction d'un local commercial

Le Maire,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article L.2194-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL2024_048 en date du 12 juillet 2024 donnant délégation à Monsieur le Maire de la Commune de VACHERESSE en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les marchés relatifs à la construction d'un local commercial ;

Considérant que les marchés prévoient une durée globale de réalisation des travaux de 7 mois et 2 semaines de préparation à compter des ordres de service de démarrage en date du 8 janvier 2024 ;

Considérant les problèmes techniques survenus au cours de la réalisation des travaux lesquels n'ont pas permis d'achever lesdits travaux dans les délais prévus initialement ;

DECIDE

- 1- D'approuver et de signer les avenants de prolongation de délai pour la réalisation des travaux de construction d'un local commercial jusqu'au 30 avril 2025.
La prolongation de délai concerne l'ensemble des lots.
- 2- Ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - Monsieur le sous-préfet de Thonon-les-Bains
 - Le Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains

A VACHERESSE, le 16 décembre 2024



Le Maire,

Jean TUPIN-BRON

Acte rendu exécutoire après
télétransmission en préfecture
le 18 DEC. 2024